

**CAISSE DES ECOLES
LE REVEST LES EAUX**



Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles du 20 février 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février 2025, le Conseil d'administration de la Caisse des écoles dûment convoqué en date du 10 février, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, Président de la Caisse des Ecoles

Président : Monsieur Ange MUSSO

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril PERLES

Membres présents :

Monsieur Ange MUSSO – Mme Josiane VERGOS – Mme Nathalie FEVRE – Mme Florance SELON - Monsieur Cyril PERLES.

Membres absents :

Madame L'Inspectrice de L'Education Nationale – Mme Fanny REBUFFEL

1 - RELEVES DES DELIBERATIONS ET DECISIONS DU PRESIDENT

DELIBERATION N° 01/2025 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DE LE REVEST LES EAUX,

Monsieur le Président énonce l'article L.2312-1 alinéa 2 du Code des Collectivités Territoriales :
« dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur ».

Conformément à l'article ci-dessus, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur les orientations budgétaires de l'année 2025 avant le vote du budget.

Préalablement à ce prochain Conseil d'Administration au cours duquel le budget 2025 sera voté, Monsieur le Président présente donc les orientations budgétaires.

Au préalable, la loi nous impose d'indiquer l'état de nos investissements pluriannuels et l'état de la dette.

La Caisse des écoles ne réalise pas d'investissement et n'a contracté aucune dette.

A titre indicatif, les dépenses et les recettes prévisionnelles du compte administratif pour 2024 sont à ce jour celles-ci (en attentes de validation du comptable) :

CA PREVISIONNEL 2023	DEPENSES	RECETTES
MONTANTS PREVISIONNELS	222 631,26 €	248 874,79 €(*)
EXEDENT PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT (002)	26 243,53 €	

Dont Excédent 2023 de fonctionnement : 5 873,89 €

Je vous propose de débattre des points ci-dessous pour l'année 2024 :

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2025

Deux postes importants :

- Les frais de personnel :
- Comprenant le personnel de surveillance de la cantine, les intervenants dans les trois écoles et surtout le personnel technique y effectuant des travaux, le recrutement d'un nouveau personnel concernant la gestion du jardin pédagogique municipal et l'animation des potagers pédagogiques municipaux en lien avec les enseignants des écoles.
- L'emploi d'un adjoint technique territorial à temps complet assurant la gestion du jardin pédagogique municipal et la mise en œuvre d'animations dans les potagers pédagogiques municipaux en lien avec les enseignants des écoles.
- Les frais de fournitures liés directement aux écoles, soit :
- Fournitures scolaires et petit matériel.
- Livres, disques, cassettes...
- Subventions comprenant coopératives, classes de découvertes, sorties éducatives, frais de fonctionnement de la Direction, projets exceptionnels...

- Transports collectifs.
- Divers.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

Elles se répartissent en deux parties :

- L'excédent antérieur reporté de fonctionnement.
- Et la subvention de la Commune.
- Le mécénat éventuel pour le jardin potager.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

- Les frais de fournitures scolaires seront maintenus à 30 € par élève à l'école élémentaire, 22 € par élève aux deux Maternelles.
- Les autres dépenses se feront en fonction du nombre de classes de découverte et de sorties éducatives par école.
- Quant à la subvention de la Commune son montant sera de 250 000,00 €.

Après avoir pris connaissance du rapport du débat d'orientations budgétaires 2025 prend acte par son vote au débat consécutif à la présentation du rapport organisé en son sein conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales.

2-QUESTIONS ORALES

Pas de questions orales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le Président de la CAISSE DES ECOLES
Ange MUSSO

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Cyril PERLES

